

L'ajournement

Tout d'abord, je pense que nous devrions mettre les choses au point. Tous les partis représentés à la Chambre souscrivent en principe au rapport de la Commission Hall. Cependant, il y a certains passages de ce rapport que nous-mêmes et beaucoup d'autres constatons. Le rapport de la Commission Hall qui a été récemment présenté à la Chambre a 555 pages. Avec un rapport de cette taille, il y a nécessairement matière à désaccord sur certaines des propositions, en particulier celles ayant trait à la fermeture des lignes secondaires.

Je suis certain que les membres de la Commission Hall n'ont jamais pensé que leur rapport serait intégralement accepté. C'est pourquoi je demande quelles seront les possibilités d'appel ou de recours pour les domaines où des gens auront l'impression d'avoir été traités injustement. C'est assurément le cas de la région 4 où la grande majorité des voies ferrées concernées se trouvent dans la circonscription fédérale de Marquette. Ce secteur perd bien plus de lignes que la plupart des autres régions de l'Ouest canadien.

Je pourrais ajouter que les gens de cette région du Manitoba sont si préoccupés qu'ils ont écrit au ministre des Transports pour l'inviter à assister chez eux à une réunion publique ce mois-ci. Ils n'ont pas invité le ministre pour lui faire passer un mauvais moment mais pour déterminer avec lui de première main, les solutions qu'ils devraient adopter. Ils espèrent que le ministre assistera à cette réunion. De nombreuses localités sont touchées, telles Rapid City, Oak River, Cardale, Isabella et toutes les agglomérations qui s'échelonnent le long de cette ligne ainsi que bien d'autres trop nombreuses pour être mentionnées.

Il y a plusieurs propositions portant sur la région 4 que je constate, et au sujet desquelles j'estime que l'on pourrait adopter d'autres solutions raisonnables. Dans le temps de parole qui m'est imparti aujourd'hui, il m'est impossible d'énumérer toutes les conséquences que le rapport aura sur la région 4. Mais il y a plusieurs points que j'aimerais faire ressortir.

Les habitants de la région ont été atterrés d'apprendre que la Commission avait recommandé de fermer toutes les lignes d'embranchement entre la ligne principale du CN et la ligne du CP entre Winnipeg et Edmonton. Déjà les agriculteurs de la région ont tenu des réunions et préparent des pétitions, car ils estiment qu'ils ont des raisons légitimes de se plaindre. Pour eux, avec les années, les chemins de fer ont cessé petit à petit de leur fournir un service satisfaisant et à présent, voici que les compagnies d'éleveurs les laissent tomber.

Ils trouvent également, et de nombreux agriculteurs de la région qui sont touchés m'en ont parlé, que les chiffres soumis à la Commission Hall sur le volume de grains qui pourrait être acheminé sur certaines lignes destinées à être abandonnées, ne sont pas exacts. Certaines de ces lignes devant, d'après la recommandation, être fermées d'ici le 31 décembre prochain, ils se demandent naturellement à qui en appelle de cette décision.

Une autre partie du rapport concernant la région 4 qui me préoccupe recommande que la ligne du CN allant de Neepawa-Rosburn-Russell soit confiée à l'Administration des chemins de fer des Prairies. Cette suggestion me préoccupe, car j'estime que cette ligne devrait être directement rattachée au réseau de base garanti jusqu'au 1^{er} janvier de l'an 2000. Si l'on confie cette ligne à l'Administration des chemins de fer des Prairies, on risque que les sociétés céréalières ne disent

ensuite vu qu'il n'y a aucune garantie à long terme sur la ligne, qu'il est inutile d'assurer un service convenable ou d'améliorer les silos. Puis d'ici quelques années, après que l'on aura fait de nouvelles études au sujet de cette ligne, les sociétés céréalières déclareront que l'état des installations ne permet plus une exploitation rentable.

Il en est allé de même pour la ligne Hallboro-Beulah, dont la fermeture est recommandée pour cette année. Ce sont là les diverses raisons pour lesquelles j'estime qu'on devrait pouvoir interjeter appel de certaines recommandations que contient le rapport.

Je ne puis, pas plus d'ailleurs que les agriculteurs de l'ouest du Manitoba accepter la réponse du ministre, lorsqu'il dit qu'ils peuvent en appeler auprès de la Commission canadienne des transports en ce qui concerne ces fermetures. Les agriculteurs ont toujours pu interjeter appel auprès de la CCT depuis sa création. Non seulement cela risque de coûter très cher aux localités en cause, mais en outre, les agriculteurs ne font guère confiance à la CCT. La majorité d'entre eux savent que le président de la Commission canadienne des transports est l'honorable Edgar Benson, ex-ministre des Finances. Ils n'ont pas oublié le Livre blanc sur la fiscalité de M. Benson et continuent à ressentir les répercussions de son impôt sur les gains en capital ainsi que de l'impôt sur l'amortissement récupéré des machines agricoles. Pour la plupart des producteurs, leur dire d'interjeter appel auprès de M. Benson et de la CCT, c'est leur dire d'aller au diable.

Si le ministre des Transports examine à nouveau le rapport de la Commission Hall, et en particulier la carte où sont indiquées les fermetures de voies envisagées dans la région 4, il conviendra sûrement que ses propositions ont été beaucoup trop dures pour cette région. Encore une fois, je demande au ministre et au gouvernement d'annoncer quelles possibilités d'appel et de recours auront les régions qui s'estiment sincèrement lésées dans ce rapport initial. Comme le temps presse, j'espère que le ministre s'en occupera sans tarder.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il faut tout d'abord souligner trois points à propos du rapport de la Commission Hall.

Primo, il est évident que la Commission Hall a fait une étude exhaustive, consciencieuse et fort estimée. En effet, le juge Emmett Hall et ses cocommissaires ont recueilli dans l'ensemble des Prairies les éléments d'un très large appui par la valeur de leur travail.

Secundo, il importe de souligner le mouvement presque unanime d'approbation qui s'est manifesté en faveur du rapport Hall chez les agriculteurs, les organismes agricoles, les sociétés de grain, les coopératives, les municipalités, les chemins de fer, les gouvernements provinciaux, les éditorialistes, ainsi que chez les observateurs et les commentateurs de l'Ouest. Je dirai même qu'il faudrait chercher longtemps dans l'histoire de l'Ouest du Canada pour trouver une pareille unanimité.

Tertio, il faut se rappeler que tous les groupes, organismes et particuliers mentionnés ont prié le gouvernement d'appliquer rapidement les recommandations du rapport Hall. Et le gouvernement a clairement manifesté son intention d'agir en ce sens.